

SSIAP 3 - Recyclage triennal

Le SSIAP 3 est valable seulement 36 mois après son obtention avant que ce délai ne soit passé le titulaire doit effectuer un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé (Arrêté du 2 mai 2005 article 7). Les titulaires du diplôme SSIAP 3 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant pas justifier de 1607 heures d'activité d'agent de sécurité doivent se soumettre à une remise à niveau.

Public concerné :

Cette formation est destinée aux chefs de service de sécurité incendie devant effectuer un recyclage de leur diplôme SSIAP 3.

Prérequis :

- Être titulaire du SSIAP 3 ou d'une équivalence des diplômes ERP 3 et IGH 3 en cours de validité (diplôme obtenu il y a moins de 36 mois).
- Justifier de 1607 heures d'activité en tant que chef de service de sécurité incendie sur les 36 derniers mois en tant que chef d'équipe de sécurité incendie.
- Diplôme SST ou PSC1 en cours de validité.

Objectifs :

- Actualiser ses connaissances et compétences relatives à la qualification SSIAP 3.
- Réviser la réglementation et valider les acquis de chef de service de sécurité incendie.
- Réactualiser son diplôme pour 3 ans.

Durée :

21 heures de formation sur 3 jours.

Participants :

15 participants maximum par session.

Matériel :

Ordinateur, matériel de projection, registre de sécurité, logiciel de simulation, radio communication, téléphone, système de sécurité incendie, ordinateur, matériel de projection.

Validation :

- Être présent à l'ensemble des séquences programmée au recyclage.
- QCM et mises en situations.
- A l'issue du stage une attestation de recyclage est délivrée par le centre de formation contenant une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques et l'étude de cas.

Programme :

Séquence 1 : Règlementation

- Evolution de la règlementation de la sécurité dans les ERP et IGH.

Séquence 2 : Notions de droit civil et pénal

Séquence 3 : Fonction maintenance

Les contrats de maintenance des installations de sécurité :

- Les aspects juridiques et les différents types de contrats.

Séquence 4 : Etude de cas

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement :

- Rappel de la méthode et du règlement de sécurité.
- Rédaction d'une notice technique de sécurité.

Séquence 5 : L'accessibilité des personnes handicapées

Mise en application des obligations réglementaire en matière d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 Janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application.

- Les commissions d'accessibilité et les exigences réglementaires générales.
- Visite et réception par commission d'accessibilité.

Séquence 6 : Analyse des risques

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents.
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux.
- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens).
- Evaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs.
- Etude de cas pratique.

Séquence 7 : Moyens de secours

Evolution des textes réglementaires :

- Moyens d'extinction incendie (interne et externe, entretien et vérifications).
- Moyens d'alerte des secours.
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours.
- Connaître et savoir exploiter un SSI.